



Un automobiliste me renverse volontairement

Par **audoise011**, le **29/01/2014** à **22:15**

Bonjour,

Voilà 4 ans que je subis un acharnement indescriptible de la part de plusieurs personnes de mon village. Tout ça parce que j'ai signé une pétition (qui compte 11 signatures au total) pour signaler les nuisances sonores et les incivilités. Ma famille et moi-même sommes devenus de véritables " cibles à abattre" et je pèse mes mots.

Nous sommes menacés de mort (devant le maire qui ne dit rien, un conciliateur de justice qui ne le mentionne pas dans son rapport...), agressés verbalement et physiquement, frappés, injuriés, et dernièrement un de ces "acharneurs" m' a volontairement renversé avec sa voiture. Heureusement pour moi, plus de peur que mal. J'ai quand même eu 8 jours d'arrêt de travail + une prolongation d'une semaine. Malgré la plaque de la voiture, le conducteur est introuvable.

Personne ne nous aide, ni les gendarme (qui font le minimum) ni le procureur qui nous répond par courrier que tout ce que nous avons subis et subissons encore aujourd'hui, les plaintes sont classées.

Comment est-il possible d'être aussi inhumain et nous laisser subir les pires choses ?

Le maire de mon village est connu pour avoir les bras longs, mais je n'imaginai pas que c'était à ce point. Mais à qui faut-il s'adresser alors ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2014** à **22:49**

Bonjour,

Dans un premier temps, vous adressez une LR à Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction près du Tribunal de et vous lui demandez, copie des dépôts de plaintes à l'appui, ce que sont devenues ces plaintes et pourquoi vous n'êtes pas tenu au courant de ces suites. Vous en profitez pour "vous constituer partie civile" et vous chiffrez votre préjudice. Si certaines personnes de votre famille ont subi les mêmes harcèlements, elles font, chacune, la même démarche. Vous signalez, au passage, que faute de réponse sous quinzaine, vous adresserez directement votre demande à la Chancellerie, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Je suis persuadé que vous aurez rapidement des nouvelles des plaintes et si certaines ont été classées sans suite, vous ferez alors appel auprès du Procureur Général.

Par **audoise011**, le **31/01/2014** à **00:19**

Bonjour,

Je ne sais pas si j'aurai encore le courage de faire des démarches, cette situation dure depuis trop longtemps. Un article dans la presse ça ira beaucoup plus vite. J'ai déjà tout perdu à cause de tout ce que je subis, j'ai 1 pied sur terre et un pied dans le vide.

Merci pour votre réponse